

Séance du 15 octobre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 octobre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, MM. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Destin, Bensoussan, M. Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; M. Boutonnet à Mme Bensoussan.

ABSENTE : Mme Belbaraka.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Destin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE – Syndicat mixte de la Nive maritime - Rapport d'activité 2014.

En application de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité du Syndicat mixte de la Nive maritime pour l'année 2014 est présenté au conseil municipal.

S'agissant tout d'abord des projets réalisés par le Syndicat, les travaux de prolongement de la voie cyclable à Ustaritz entre le seuil d'Haitze et le quartier de la Guadeloupe ont été achevés en 2014 ; ils permettent à présent une connexion sécurisée avec le bourg d'Ustaritz. Par ailleurs, il est rappelé que le Syndicat a été retenu par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour mettre en œuvre une opération de préservation des zones humides sur le site de Quartier-bas à Villefranque. Dans ce cadre, les acquisitions de parcelles ainsi que les inventaires écologiques se sont poursuivis en 2014.

L'activité courante concerne la gestion du chemin de halage. Le syndicat assure son entretien par des fauchages réguliers, qui sont limités aux abords immédiats de la chaussée, afin de préserver la flore et d'éviter la propagation d'espèces invasives.

Le compte administratif 2014, adopté le 23 mars 2015, fait apparaître :

- un résultat excédentaire cumulé de fonctionnement de 90 486 €,
 - un excédent cumulé d'investissement de 25 364 €,
- soit un solde positif de clôture de 115 850 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 122 313 €, en augmentation de 8 % par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses de gestion représentent 59 175 € (- 14 %) et comprennent les achats et charges externes pour 31 913 € (dont 21 679 € au titre de l'entretien de la piste cyclable et des berges), les frais de personnel pour 23 262 €, ainsi que la subvention versée à l'association Oiso Pyrénées Adour : 4 000 €.

Les frais financiers enregistrent une forte augmentation suite à la souscription d'un emprunt de 175 000 € au cours de l'exercice précédent : 16 911 € contre 8 150 € en 2013.

Les charges exceptionnelles atteignent 7 124 € et les dotations aux amortissements, dépense d'ordre budgétaire, 39 103 € (+ 7 %).

Les recettes de fonctionnement, qui totalisent 129 354 € (126 080 € en 2013), sont constituées :

- des recettes fiscales de Bassussarry, Ustaritz et Villefranque : 65 727 € ;
- des participations budgétaires de la ville de Bayonne : 38 880 € et de la communauté d'agglomération : 24 747 €.

En section d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 149 308 € (171 080 € en 2013) et correspondent à la fin des travaux d'extension de la piste cyclable (80 097 €) et à la poursuite des acquisitions foncières des barthes de Villefranque (38 261 €) auxquels il faut ajouter les travaux de protection des berges, d'aménagement du parcours de pêche et d'installation d'une borne fontaine (30 950 €).

Le remboursement en capital des emprunts est de 31 991 € et l'encours de la dette s'établit à 321 014 € en fin d'exercice.

Les recettes d'investissement représentent 206 663 € après intégration de l'excédent reporté de 2013 (146 901 €). Celles de l'exercice proviennent des subventions sur le programme d'extension de la piste cyclable (20 659 €) et de l'amortissement des immobilisations (39 103 €). Le syndicat n'a pas recouru à l'emprunt en 2014.

La balance générale du compte administratif 2014 est jointe en annexe.

Il est demandé au conseil municipal de prendre connaissance du présent rapport qui n'appelle pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.